Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Montréal, 21 mars 2004 – En 1966, les Nations Unies proclamaient le 21 mars **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse tient à souligner l'importance de cette journée. Être contre le racisme est une chose, le faire disparaître en est une autre.

Depuis la mise en œuvre de la Charte en 1975, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse n'a cessé de recevoir de nombreuses plaintes de discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique. Ces plaintes reflètent clairement l'exclusion et la marginalisation dont sont encore victimes des citoyens dans notre société.

Chaque année, la Commission intervient afin de corriger des situations où des personnes ont commis des gestes discriminatoires contraires à l'article 10 de la Charte. C'est là un indicateur de ce qui nous reste à faire afin d'éliminer la discrimination.

Par son travail d'information, la Commission veut faire prendre conscience aux Québécois des effets dévastateurs des préjugés et de la discrimination.

En ce 21 mars 2004, **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**, la Commission tient particulièrement à souligner les efforts de tous ceux et celles qui dans leur quartier, dans leur lieu de travail, dans leurs loisirs, partout où cela est possible, dénoncent, mais surtout ne tolèrent en aucune façon les gestes discriminatoires. Toutes ces personnes participent activement à l'élimination de la discrimination raciale.

– 30 –

Source
M^me^ Ginette L'Heureux
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 207 ou (514) 249-6181